

Date de dépôt : 18 mai 2010

Pétition

contre la démolition d'une demeure de style de la fin du XIX^e siècle située au 22 chemin du Velours

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soussignés demandons au Grand Conseil et au Conseil d'Etat du canton de Genève, ainsi qu'au Conseil municipal et Conseil administratif de la Ville de Genève, de mettre tout en œuvre afin d'annuler et d'interdire l'autorisation de démolition publiée le 25 novembre 2009 dans la FAO et portant le n° M6260.

Sachant ce qui suit :

- L'édifice situé au 22 chemin du Velours date de la fin du 19^{ème} siècle, de style bourgeois avec un clocheton d'un style « châtelain » particulier à Genève.
- L'édifice constitue un des derniers témoins de la construction d'époque dans le quartier.
- L'édifice se trouve dans un écrin de verdure avec de nombreux arbres centenaires, poumon vert indispensable dans un quartier déjà fortement urbanisé.
- Le plan localisé de quartier prévoyant à l'origine le remplacement de cet édifice est très ancien, plus de 30 ans, modifié il y a plus de 20 ans et n'est donc plus d'actualité.
- Des édifices de même style architectural retiennent désormais l'intérêt des milieux de protection de patrimoine et ont été mis à l'inventaire à Genève dans les années 1990 dans le quartier des Eaux-Vives.
- L'affectation actuelle ou encore récente de cet immeuble est le logement d'étudiants.

Les soussignés demandent de tout entreprendre aux fins :

- D'interdire la démolition de l'édifice.
- De conserver la demeure du 22 chemin du Velours comme patrimoine.
- De préserver un espace vert, le jardin et les arbres comme poumon de verdure indispensable.
- De réviser le plan localisé de quartier pour préserver le site.

N.B. 185 signatures
Monsieur Philippe Thiemann
Chemin du Velours 20A
1231 Conches